

PROCURATION

Le(a) soussigné(e)
demeurant à
propriétaire de actions nominatives/au porteur (*) de LUXEMPART S.A.,
déclare constituer pour mandataire spécial (**), avec droit de substitution,
Madame/ Monsieur
demeurant à

à l'effet de le/la représenter à l'**Assemblée générale ordinaire des actionnaires de LUXEMPART S.A.**, qui se tiendra à l'Œuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte, « La Philanthropie », 18, rue Léon Laval à Leudelange, **lundi, le 25 avril 2016**, à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Présentation du «Rapport de gestion sur les comptes consolidés» de l'exercice 2015

2. Présentation des rapports du Réviseur d'entreprises

3. Approbation des comptes sociaux et des comptes consolidés de l'exercice 2015

3.1 Approbation des comptes sociaux de l'exercice clôturé au 31 décembre 2015

Proposition de décision : L'Assemblée approuve les comptes sociaux au 31 décembre 2015 qui clôturent avec un résultat de € 58 millions.

pour		contre		abstention	
------	--	--------	--	------------	--

3.2 Approbation des comptes consolidés de l'exercice clôturé au 31 décembre 2015

Proposition de décision : L'Assemblée approuve les comptes consolidés au 31 décembre 2015 qui affichent un résultat net consolidé de € 63 millions et un résultat net global consolidé de € 94 millions.

pour		contre		abstention	
------	--	--------	--	------------	--

4. Affectation du résultat de l'exercice 2015

4.1 Le résultat de l'exercice de Luxempart S.A. s'élève à € 58.144.579 millions. En tenant compte du résultat reporté de € 45.295.766 millions, la somme de € 103.440.345 millions est à la disposition de l'Assemblée.

Proposition de décision : L'Assemblée décide d'affecter le résultat disponible de la manière suivante :

Le résultat de l'exercice après impôts s'élève à € 58.144.579. En tenant compte du résultat reporté de € 45.295.766, la somme de € 103.440.345 est à la disposition de l'Assemblée.

L'affectation suivante est proposée :

Aux actionnaires, au titre de dividende (23.955.084 – 3.865.470 = 20.089.614 actions x € 1,10)	22.098.575*
Au poste « Autres réserves »	81.341.770
TOTAL	103.440.345

* Sous réserve d'un nombre d'actions en circulation inchangé

5. Nominations statutaires

5.1 Proposition de renouveler les mandats des administrateurs suivants :

Proposition de décision :

L'Assemblée approuve le renouvellement du mandat de M. François GILLET, administrateur non-exécutif, pour une durée de 3 ans, jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire ayant lieu en 2019.

Proposition de décision :

L'Assemblée approuve le renouvellement du mandat de M. John PENNING, administrateur non-exécutif, pour une durée de 3 ans, jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire ayant lieu en 2019.

Proposition de décision :

L'Assemblée approuve le renouvellement du mandat de M. François TESCH, administrateur exécutif, pour une durée de 3 ans, jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire ayant lieu en 2019.

- 5.2 Proposition de nomination d'un nouvel administrateur en remplacement de M. Grégoire CHERTOK

Proposition de décision :

L'Assemblée approuve la nomination de LIDAS SAS, représentée par M. Grégoire CHERTOK, en remplacement du mandat de M. Grégoire CHERTOK, démissionnaire. Ce mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée générale ordinaire ayant lieu en 2018.

pour	
------	--

contre	
--------	--

abstention	
------------	--

- 5.3 Le mandat de réviseur d'entreprises de la société Deloitte arrive à échéance le 25 avril 2016

Proposition de décision :

L'Assemblée approuve la nomination de la société Deloitte S.A. comme réviseur d'entreprises pour une durée d'un an, jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire ayant lieu en 2017.

pour	
------	--

contre	
--------	--

abstention	
------------	--

6. Décharge à donner aux administrateurs

- 6.1. Proposition de décision : L'Assemblée donne décharge aux administrateurs pour l'exercice 2015.

pour	
------	--

contre	
--------	--

abstention	
------------	--

7. Rémunérations des administrateurs et des membres des Comités spécialisés

- 7.1 Rémunération des membres du Conseil d'administration

Proposition de décision : L'Assemblée décide d'allouer aux administrateurs, au titre de l'exercice 2016, en dehors de leurs frais de voyage et de séjour :

- Une indemnité annuelle fixe brute de € 40.000 par administrateur et de € 65.000 au président, le cas échéant au prorata temporis, et ;
- Un jeton de présence inchangé de € 2.500 par administrateur et de € 5.000 au président, par réunion du Conseil à laquelle ils assistent.

pour	
------	--

contre	
--------	--

abstention	
------------	--

7.2 Rémunération des membres des Comités spécialisés

Proposition de décision : L'Assemblée décide d'allouer aux membres non exécutifs des Comités spécialisés (Comité d'Audit, de compliance et des risques; Comité de nomination et de rémunération), par réunion à laquelle ils assistent, un jeton de présence inchangé de € 2.500 par membre et de € 5.000 pour le président.

pour	
------	--

contre	
--------	--

abstention	
------------	--

Les propositions ne prévoient pas d'augmentation par rapport à 2015.

8. Prolongation de l'autorisation pour la société d'acquérir ses propres actions

8.1 Proposition de décision : L'Assemblée autorise le Conseil d'administration, avec faculté de délégation, à racheter ses propres actions dans les conditions fixées par la loi et approuve les modalités de rachat suivantes :

- Le pair comptable des actions rachetées, y compris les actions que la Société aurait acquises antérieurement et qu'elle a toujours en portefeuille, ne pourra dépasser 30% du capital souscrit ;
- L'autorisation est valable à compter du 25 avril 2016 jusqu'à l'Assemblée générale des actionnaires ayant lieu en 2017 ;
- Prix minimum par action : € 1,00 prix maximum par action : € 75,00.

pour	
------	--

contre	
--------	--

abstention	
------------	--

Les modalités de cette autorisation sont inchangées par rapport à 2015.



Le mandataire peut :

- assister à cette réunion et à toute autre qui aurait lieu ultérieurement avec le même ordre du jour si la première ne pouvait délibérer valablement ;
- prendre part à toutes délibérations et à tous votes se rapportant à l'ordre du jour ;
- signer toutes feuilles de présence et tous procès-verbaux, passer et signer tous actes et, en général, faire le nécessaire.

_____, le _____ 2016

(Signature)

NB :

- La signature doit être précédée de la mention manuscrite "Bon pour pouvoir"
- Les pouvoirs d'un usufruitier et d'un nu-propiétaire ne sont valables que conjointement et établis au nom d'un même mandataire

(*) Biffer ce qui ne convient pas

(**) Dans la procuration, il vous est loisible d'indiquer vos instructions de vote en cochant les cases de votre choix. En cas de mandat en blanc, Luxempart S.A. se chargera de désigner un mandataire qui vous représentera à l'Assemblée et qui émettra vos votes selon vos instructions. Il vous suffit d'indiquer pour chaque point de l'ordre du jour qui sera soumis au vote, si vous êtes en faveur de la proposition ou contre, ou si vous souhaitez vous abstenir. Si vous ne remplissez pas les cases à cet effet, et que vous avez laissé la procuration en blanc, vous serez présumé être en faveur des résolutions proposées.